

*Les Salviati et le troc monétarisé: des pratiques courantes au XV<sup>e</sup> siècle entre la Méditerranée et le Nord-Ouest de l'Europe*

Dans une lettre de mai 1462, Jacopo Pandolfini écrit de Barcelone à Florence à Pierfilippo Pandolfini et frères pour les prévenir de ne pas faire de troc, *baratto*, de draps car la ville est en proie à l'agitation.<sup>1</sup> L'information est envoyée peu de temps avant l'entrée officielle de la Catalogne en guerre civile et démontre la pratique courante du troc entre les places sur lesquelles les grandes familles marchandes de la péninsule détenaient des positions privilégiées. Quelques décennies auparavant, en 1396 c'était la situation en Toscane qui posait problème à l'envoi de draps depuis Barcelone: le Lucquois Accetanti informait la filiale barcelonaise de Datini qu'il n'était pas possible d'y envoyer des draps d'or et de soie en raison de la présence de soldats: *E d'ancho qui siamo in tribulazione per giente d'arme* (Soldani 2007, 103). Ce sont des modes d'échange courants que rendent compte avec fréquence les manuels de marchands des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Dans son œuvre Luca Pacioli présente neuf façons de commercer et le troc en fait évidemment partie (Pacioli 1994). Reinhold Mueller a d'ailleurs analysé la partie sur le troc du manuel (Mueller 2021, 533-534). Un autre manuel de comptabilité, du début du XVI<sup>e</sup> siècle, probablement œuvre d'un petit marchand vénitien, n'en énonce que cinq et il laisse aussi une place au troc pour lequel il distingue deux façons de l'inscrire dans les comptabilités. Il prend l'exemple du troc de vin contre une autre marchandise, des draps, et l'autre exemple concerne la réception de marchandises (toujours des draps) d'un troc de vin. Bien que l'opération soit la même, celle-ci est inscrite de deux différentes façons dans son grand livre fictif (Scherman 2015): *Quando tu baratasi vini a qualche altra roba k 10 n° 22* et voilà comment il inscrit d'une façon différente le même type d'échange *Quando tu rezevessi robe de qualche barato k 11 n° 23*. Ces pratiques, comme le relève le manuel de Pacioli qui prend des exemples d'opérateurs importants de la Giudecca, se rencontrent avec fréquence dans les comptabilités de grands marchands, notamment toscans. La place prise par le troc dans leurs affaires démontre que son utilisation n'est pas un signe de « primitivisme ». Dans un autre contexte et à une échelle différente, Catherine Verna fait le bilan des manuels qui mentionnent une telle pratique au XV<sup>e</sup> siècle dans les environs du Vallespir et note que le troc « s'inscrit dans le cadre d'un marché fortement monétarisé » (Verna 2017, 259-60), c'est évidemment le cas aussi pour les opérateurs internationaux que sont les grands marchands de la péninsule italienne. Il

---

<sup>1</sup> British Library, Add MS 28272, *la città sta chon assai tribulazione*.

s'agira de se poser la question de l'utilisation du troc monétarisé dans leurs opérations commerciales.

Les grands marchands-banquiers de la péninsule italienne, notamment les Florentins, sont réputés pour leur savoir-faire comptable et technique. La partie-double qu'ils utilisent afin de tenir leurs comptabilités est une preuve de leur 'modernité'. Il est donc intéressant de s'interroger sur la pratique qui consiste à faire des affaires en échangeant des marchandises et non en réglant en numéraire ou en utilisant des écritures comptables comme moyen d'équilibrer les comptes, une pratique d'ailleurs de très longue durée dans tous les espaces du commerce et du négoce (Demont et Wegener Sleswijk 2018, 187). Pour analyser les échanges marchands, la famille Salviati de Florence constitue un observatoire privilégié grâce à la conservation d'une importante comptabilité, notamment pour leur agence ouverte à Londres en 1445 et, dans une moindre mesure, pour celle de Bruges ouverte à peu près au même moment. Les techniques mettent en lumière l'organisation commerciale instaurée par les grands marchands et la façon dont ils utilisaient leur position géographique afin de négocier au meilleur prix les différents produits. Le troc monétarisé fait partie des possibilités de négociation des grands marchands et il s'agira de percevoir quelle est la logique de son utilisation et quelles sont les réflexions économiques qui conduisent à y avoir recours entre grands marchands. L'observatoire du Nord-Ouest européen offre une vision de la pratique du troc des «Italiens» dans ces régions et rend compte du caractère structurel de celui-ci, tandis que la documentation, notamment les *ricordanze*, permet d'obtenir des informations précises sur les modalités des différents trocs et des réflexions autour de ladite pratique.

## 1. Les mots du troc

Avant de rentrer dans le détail des opérations, il convient de s'arrêter rapidement sur les mots et les expressions employés par les marchands lorsque sont mentionnées les opérations de troc. Dans la documentation Salviati, les mots utilisés sont les mêmes que ceux qui apparaissent dans les manuels, le troc monétarisé est référencé comme étant un *baratto*. À l'image des manuels de marchands cités plus haut, une distinction est faite entre le troc monétarisé proprement dit, c'est-à-dire une opération commerciale consistant à échanger une marchandise contre une autre mais selon un accord précis fixant en amont les modalités, notamment les prix et les équivalences monétaires entre l'une et l'autre marchandise, et le paiement en marchandises. Pour les acteurs économiques, le *baratto* n'est pas le paiement en nature qui peut advenir après la conclusion de l'affaire, le paiement étant exprimé en numéraire et non en marchandises. Ainsi, dans un compte de laines anglaises envoyées pour l'agence de Bruges en 1457 il est précisé que le paiement de certaines laines a été reçu en marchandises. Il est ainsi noté dans le compte reçu de Bruges qu'ils ont été payés en draps d'Hollande par des Hollandais qui fréquentaient les foires d'Anvers et de Bergop-Zoom. Bernardo dei Bardi, un de leurs correspondants sur place, a reçu ces draps

comme paiement des laines et ils évaluent cela à £. 35 s. 18.<sup>2</sup> Lors de la conclusion de l'opération en 1459, la perte se monte à s. 8 d. 2.<sup>3</sup> Il n'est donc pas question de troc mais de paiement en marchandises. La différence de perception tient dans l'intention et le moment de la conclusion du contrat ou de l'affaire. C'est pourquoi il est possible de compléter la définition de Florence Edler rappelée dans l'article de Francesco Guidi Bruscoli dans ce volume, en y ajoutant la notion d'accord préalable conduisant au *baratto*, ce dernier correspondant à une négociation complexe et ardue entre deux acteurs. Concernant le vocabulaire, on peut ajouter une petite note culturelle: la documentation anglaise permet de rendre compte de la lente intégration de ces marchands à l'étranger. La progressive accoutumance des marchands florentins sur place et le bilinguisme se perçoivent, ou en tout cas une connaissance de la langue anglaise. En effet, des marchands installés pour un temps à l'étranger finissent par italianiser le mot anglais en mentionnant souvent le *bargaïno* plutôt que le *baratto*.

## 2. La pratique «italienne» du troc entre les différentes places européennes

La pratique «italienne» du troc s'insère dans un système construit par les marchands de la péninsule depuis plusieurs siècles. La présence italienne est pluriséculaire et ce sont quasiment toujours les mêmes familles qui prennent position dans les espaces en question. La pérennité de leur présence permet de les définir à la fois comme des institutions de fait incluant d'autres institutions établies, comme les nations avec leurs règles, leurs modes d'organisation et leurs consuls élus à leur tête, mais aussi comme un ensemble complexe, traversé de facteurs d'hétérogénéité (concurrence, oppositions et conflits divers). Ce qui l'unifie représente au contraire un socle formel très solide (les pratiques commerciales) reconnues par tous, au-delà des Italiens, et qui s'impose comme norme. Cette «quasi-institution» est composée de toutes les compagnies ancrées dans les différentes places européennes et méditerranéennes; le tout forme la «quasi-institution» de la présence italienne. Les Italiens sont capables de se fédérer pour avancer des revendications communes, comme lors de la présentation de leurs doléances au monarque anglais en 1457 en raison de la multiplication des actes hostiles à leur égard par une partie du peuple londonien. À cette occasion, les Vénitiens, les Florentins, les Génois et les Lucquois s'unissent pour menacer le roi de quitter sa capitale et d'installer leurs agences à Winchester, à quelques kilomètres du port de Southampton; n'est-ce pas là un trait propre à une institution que de se présenter comme un ensemble cohérent face à l'extérieur?<sup>4</sup> Cette revendication formulée auprès du roi prouve leur importance économique et politique sur le sol anglais; elle démontre aussi les capacités de ces grandes familles à faire entendre leur

<sup>2</sup> Archivio Salviati (AS), registro 342, c. 225v-226v. *E abbiamo per debitori pezze XI di panni d'Olanda ebbe Bernardo de' Bardi in Anversa e a Berga in pagamento di dette lane vendute agli Olandesi*, £. 35.18.

<sup>3</sup> AS, registro 344, compte des laines, c. 275.

<sup>4</sup> Voir le regeste d'un décret du Sénat vénitien, ASV, *Senato Mar.* <<https://www.british-history.ac.uk/cal-state-papers/venice/vol1/pp74-92>>, numéro 339 du 23 août.

voix lors des moments de tensions intenses, exposant de la sorte la puissance qu'elles ont réussi à construire au fil des siècles.

L'historiographie italienne a utilisé avec efficacité le concept de *quasi città* établi par Giorgio Chittolini au début des années 1990. Cela a permis de caractériser des territoires à la démographie et l'économie solides mais qui n'avaient pas le nom de *città* car ils étaient dépourvus d'un siège épiscopal et d'une prédominance politique (Chittolini 1990). Néologisme qui me semble intéressant et opérant d'un point de vue heuristique. La prégnance des réseaux génère cette «quasi institution» que forme la présence italienne à l'étranger et qui les positionne comme des acteurs dotés de pouvoirs particuliers. Pour examiner cette «quasi institution», le Nord-Ouest de l'Europe est un terrain révélateur de l'intégration, de l'insertion et du maintien dans une terre étrangère d'éléments de l'élite économique et financière des principales cités-États italiennes. Je propose de parler de «quasi institution» car la présence de marchands à l'étranger s'appuie sur des éléments formels, mais surtout non institutionnalisés qui, en quelque sorte, structurent la société et participent à son organisation, aussi bien sur place qu'à l'extérieur sans avoir une consistance juridique. A la suite de Jacques Revel, on peut définir une institution comme «toute organisation fonctionnant de façon régulière dans la société, selon des règles explicites et implicites, et dont on présume qu'elle répond à une demande collective particulière» (Revel 2006, 85). Je me distingue en ce sens des historiens et des économistes de la «New Institutional History» qui, à la suite de Douglas North ou Avner Greiff, voient dans l'institution un moyen de diminuer les coûts du commerce et de favoriser le développement économique. De la sorte, le troc monétarisé semble une bonne entrée en matière pour percevoir le fonctionnement et les permanences du «système italien» à la fin du Moyen Âge.

Les archives conservées pour la branche londonienne des Salviati (1445-1465 environ) rendent compte d'une grande partie de leur activité. Sont ainsi conservés quatre grands livres, trois livres de caisse et d'entrée et sortie du numéraire, trois journaux, un livre de *ricordanze* et un livre d'une cargaison de laine en anglais de 1451 (Holmes 1993; Tiddeman 2022; Scherman 2020). La place de Londres bénéficie aussi des archives de la firme Borromei arrivée à Londres avant les Salviati. Les documents permettent de considérer le troc de marchandises comme un élément structurel du système économique, avec des marchands italiens à la manœuvre qui rendent possible, pour leur plus grand profit, la circulation des marchandises méditerranéennes et européennes.

La succession des registres permet de voir quand le troc monétarisé est mis à profit par les Salviati. Pour la première raison sociale, la A entre 1445 et 1448, les comptes de marchandises sont peu nombreux, moins de vingt en tout. Le troc n'est pas utilisé pour payer ou échanger les marchandises de ces premières années d'activité à Londres. Lors de la raison sociale suivante, 1448-1451, les comptes de marchandises s'étoffent. Ils sont plus d'une trentaine, les quantités échangées augmentent et les Salviati échangent une plus grande diversité de produits, signes d'une implantation réussie. Un premier troc est enregistré en juin 1450 entre un drap écru contre un drap

de soie.<sup>5</sup> L'affaire est conclue avec « un ami » de Tomaso Alberti, ce dernier étant positionné comme facteur dans le port de Southampton. Cet Alberti est un correspondant régulier de l'agence londonienne des Salviati depuis l'ouverture.

Les textiles font partie des objets les plus échangés les uns contre les autres, notamment la matière première. Les acteurs du marché des laines sont nombreux et concentrés, on peut alors s'interroger sur la possibilité de s'y introduire. Ce sont toujours les mêmes compagnies italiennes qui sont sur les marchés londoniens et anglais. De fait, Girolamo Biscaro a analysé le système en place entre les Borromei de Londres et d'autres familles de Milan, notamment les Ruffini dans les années 1430 qui échangent des marchandises des Flandres, en particulier des toiles, contre de la laine d'Angleterre (Biscaro 1913). Les documents de la firme Borromei ont fait l'objet d'un important travail par la suite (Guidi Bruscoli et Bolton, 2007). Les comptabilités Salviati enregistrent un système en tout point similaire et impliquant les mêmes acteurs du côté de Bruges. Deux ans et demi après l'ouverture officielle de l'agence Salviati à Londres, ils commencent à faire des affaires avec les Ruffini de Bruges, *Ambrugio e fratelli di Brugia*; les premières opérations remontent au mois de juillet 1448 et concernent l'achat de laines pour les Ruffini, qui sont envoyées à Milan. La collaboration commerciale ne cessera plus par la suite et les Ruffini sont en affaires avec les Salviati de Londres jusqu'à la fin de leur présence. Les Ruffini disposent de plusieurs comptes ouverts dans tous les grands livres suivants de l'agence londonienne. Ils deviennent aussi des partenaires réguliers de toutes les agences Salviati: celle de Pise (Carlomagno 2009, 156), celle de Florence (un compte est par exemple ouvert dans le registre 322) et bien évidemment celle de Bruges, dans laquelle des comptes sont ouverts pour les Ruffini de Bruges et ceux de Milan (registre 24).

Les laines sont dans un premier temps payées par lettres de change et par d'autres pratiques comptables comme l'assignation.<sup>6</sup> Ce n'est que quelques années après leurs premiers échanges commerciaux que les partenaires italiens installés dans le Nord-Ouest décident de pratiquer le troc monétarisé en exploitant les productions des deux régions. Au départ, probablement pour jauger la qualité des partenaires, les Ruffini commencent à confier en commission des marchandises des Flandres, bien évidemment les toiles mais aussi des *armadure bianche*. Dans le même temps, les Ruffini leur demandent d'être fournis en une diversité plus ample de produits. De la sorte, des draps anglais sont achetés par les Salviati pour le compte des Ruffini. Tout cela s'effectue entre les années 1451 et 1453. Lors de la dernière raison sociale conservée, la D, qui couvre les années 1453-1458, les Salviati et les Ruffini commencent à pratiquer le troc monétarisé en échangeant des laines d'Angleterre contre des toiles de Flandres, à l'image de ce que les Ruffini effectuaient avec les Borromei durant les années 1430. Cela démontre que le troc est une affaire où la confiance entre les deux partenaires doit être importante et consolidée: les deux compagnies décident de le faire lorsqu'elles ont acquis la conviction que leur partenariat est fiable et que cela permet

<sup>5</sup> AS, registre 336, c. 174 *Uno panno bianco grosso avuto in baratto di domascho buogio de' dare a di xxviii<sup>o</sup> di giugno 1450 £. due s. vi d. viii di sterline, che tanto ce lo chontamo in detto baratto chom'appare de chontro de sopra da uno amico di Tomaso Alberti posto drappi di seta e altre robe di uno chonto a pparte segnato B, gli debbino avere in questo a c. 174.*

<sup>6</sup> AS, registre, 333, c. 122.

d'obtenir de meilleurs prix dans leur espace respectif. L'intérêt réside dans les modalités des pratiques: les deux entreprises installées à Londres, les Salviati et les Borromei, disposent d'agences aussi bien à Bruges qu'à Londres. Or, ils profitent de ces échanges pour se fournir en toiles auprès d'une autre famille présente à Bruges. Il est vrai cependant que la compagnie Rabatta/Salviati de Bruges est partie prenante dans les opérations. Toutefois, les Ruffini ont dû au fil du temps obtenir une expertise fine du secteur des toiles en obtenant des rapports de confiance avec les opérateurs régionaux; les Salviati profitent en quelque sorte de cette expertise.

### 3. Une diversité de produits échangés

Il n'y a pas que les laines qui sont échangées contre d'autres produits. Des draps produits en Angleterre font aussi partie des marchandises objets des trocs. Ce sont d'ailleurs toutes les marchandises et toutes les matières premières qui peuvent faire l'objet du troc. De la sorte se perçoit la diversité des économies qui ne sont pas uniquement des économies spécialisées: ainsi des draps sont échangés contre d'autres draps. Tous les espaces participent à ce type d'échange. Par exemple, dans le Bordelais, les draps apparaissent à plusieurs reprises en paiement de livraisons de vin ou de pastel dans des opérations de troc (Bochaca 1998, 51-53). De la même façon entre la péninsule italienne et l'Angleterre, les draps d'Essex peuvent aussi faire l'objet d'un troc contre des draps toscans, notamment de soie. Il est ainsi question de quinze draps de plusieurs couleurs envoyés par l'agence de Florence par l'intermédiaire de l'agence de Pise contre des draps étroits d'Essex.<sup>7</sup> L'affaire est conclue avec un partenaire commercial récurrent de l'agence de Londres: William Cantelowe, mercier et *alderman* de Londres. Or ce dernier finit par changer d'avis et refuse les draps de soie en guise de paiement des draps d'Essex. Pour payer la marchandise anglaise, les Salviati de Londres se chargent finalement de vendre directement les draps toscans sur la place de Londres. Il s'agit probablement d'un contretemps inattendu pour eux et un retournement de la part d'un partenaire commercial. Ce changement d'attitude de la part du mercier anglais prend place au moment où des émeutes anti-italiennes sont menées notamment par les employés des merciers. Or ces merciers londoniens avaient de nombreuses affaires avec les marchands italiens, notamment ce William Cantelowe (Sutton 2005, 226-34). L'opération était pourtant planifiée depuis longtemps puisqu'elle est inscrite dans les registres florentins de la famille Salviati en novembre 1454.<sup>8</sup> Les *garbugli*, comme ils définissent les soulèvements de violence xénophobes, ne sont pas propices au troc monétarisé en ne permettant pas des échanges sereins. Par la suite, cela se perçoit aussi à propos de toiles au moment où des troubles sont toujours en cours, en 1458. Il est question dans une lettre concernant un troc entre des toiles et des laines, toujours avec les Ruffini de Bruges, des dépenses faites en raison de l'obligation de déplacer les toiles de leur maison pour les placer en lieu sûr, *in llogo sichuro al tempo de' gharbugli*. Ces toiles avaient été troquées avec le fils de William Cantelowe, Thomas, mercier lui aussi, en mars 1455 avec

<sup>7</sup> AS, registre 344, c. 178, registre 342, c. 205v-206.

<sup>8</sup> AS, registre 322, c. 54.

l'accord des Ruffini et de l'associé des Salviati à Bruges, Piero da Rabatta. L'exemple fait écho aux difficultés mentionnées au début du texte, les troubles sont peu propices à l'usage du troc, rendant les affaires encore plus incertaines qu'en temps plus calme.

Le troc permet aussi de se fournir en matières premières indispensables au processus de production. Ainsi des draps sont échangés contre du kermès, ces insectes qui servaient à faire de la teinture provenant du Maghreb, *grana barbaresca* et de la péninsule ibérique (Cardon 1999; Tognetti 1999, 169; Giagnacovo 2014, 236). Toutes les teintures ont transité par la péninsule ibérique avant d'arriver en Angleterre. Comme souvent, il est nécessaire de tirer plusieurs fils pour obtenir une image précise de toutes les étapes nécessaires à la transaction. La matière première, propriété du Florentin Gherardo Gianfigliuzzi installé à Valence, est troquée à Londres contre des draps de différentes natures. Les Salviati agissent en commission pour le compte du dit Gherardo. Les teintures sont arrivées en août 1449 et elles sont tout de suite vendues contre des draps à un tailleur de Londres, Riccardo Ruccho. Lors de l'opération des draps de Montivilliers sont échangés contre les teintures. La production de ces draps a fait l'objet ces dernières années d'études renouvelées (Arnoux et Bottin 2003; 2001). Le tailleur a de la sorte acquis du kermès *barbaresco* et de Valence. Les matières tinctoriales sont aussi vendues au même moment à un Génois présent à Londres, Andrea dei Fornari, contre des draps. On sait seulement qu'il s'agit des draps larges, la provenance n'étant pas indiquée.<sup>9</sup>

L'examen des registres de l'agence de Bruges met en lumière le fait que les Salviati profitent de leur position dans ce hub commercial du Nord pour se procurer d'autres matières premières et produits issus d'autres régions. Ainsi, à Bruges, ils échangent avec différents partenaires commerciaux, dont l'agence sœur de Londres, des produits reçus dans l'entrepôt brugeois venant d'autres parties d'Europe. De la sorte, les produits de la péninsule ibérique comme l'huile et le fer, celui du pays basque, sont échangés pour obtenir des draps d'Angleterre ou encore de la laine de Cotswolds. De la même façon, ils échangent des draps de soie florentins contre la fourniture de soie.

Un dernier exemple permettra de comprendre les stratégies entrepreneuriales de la compagnie Salviati. Une opération qui met en lien plusieurs agences: l'agence de Bruges envoie de la soie d'Espagne (en passant par Venise et Bologne) à l'agence de Florence. Cette dernière vend la soie contre des draps de soie à une compagnie de *setaioli* à Florence et les draps florentins se retrouvent à Bruges par la suite. Dans les différents registres de la compagnie, l'histoire se dévoile et la comptabilité de Bruges permet de suivre la suite des opérations. Il est ainsi question de draps de soie de différentes sortes fournis par les Salviati de Florence à ceux de Bruges contre de la soie. La première écriture du compte est un renvoi à la précédente raison sociale, la F. Malheureusement, les registres de Bruges sont moins bien conservés et il n'est d'ailleurs pas certain qu'ils aient eu les premiers livres dans leurs archives puisque l'agence est au nom de Piero da Rabatta *e compagnia*. Seules deux raisons sociales font

<sup>9</sup> AS, registre 336, comptes c. 106 et 107.

partie du fonds Salviati: la G et la I, lorsque de *Piero da Rabatta e compagnia* de Bruges, l'agence change de dénomination pour devenir l'agence *Giovanni Salviati e Piero da Rabatta e compagnia*. Malgré le désagrément du registre F disparu, le début de l'opération peut être retracé grâce aux registres florentins. Dans le grand livre des années 1454-1471, l'opération est détaillée.<sup>10</sup> Ainsi, la soie arrive en 1460 d'Espagne à Florence tandis que, grâce aux registres de Bruges, il est possible de percevoir la commercialisation des draps de soie confectionnés à Florence. Les Salviati habillent, par exemple, l'ambassadeur du duc de Milan Francesco Sforza et l'opération se conclut par un petit profit de £. 13 s. XII d. I renvoyé au livre secret en 1463. La soie espagnole est aussi une marchandise qui permet aux Florentins Neroni, famille alliée des Salviati (Scherman 2021, 32-34), de se fournir en draps de Londres.<sup>11</sup> Les opérateurs florentins opèrent de la même façon sur tous les espaces avec la soie: à Naples, les draps florentins sont échangés pour obtenir de la soie originaire de la Calabre (Tognetti 2000). Dans l'exemple pris de la documentation Salviati, la circulation de la soie espagnole est permise par le dynamisme des marchands florentins: elle transite ainsi de la péninsule ibérique à la Toscane pour finir dans les territoires du Nord-Ouest de l'Europe. Grâce à leur présence et à la mise en place précoce du système des galées à Gênes et à Venise, puis à Florence, les grands marchands de la péninsule italienne jouent un rôle fondamental dans la définition et l'animation du système économique et commercial européen de la fin du Moyen Âge (Stöckly 1995; Judde de Larivière 2008; Mallett 1967).

#### 4. Les calculs nécessaires à la conclusion des trocs

Un autre aspect intéressant de la documentation londonienne des Salviati est qu'elle contient un registre de *ricordanze* qui clarifie les intentions des marchands.

Le troc permet aussi de procéder autrement aux paiements. On l'a vu, Thomas Cantelowe et sa famille sont des interlocuteurs fréquents de l'agence de Londres. Le solde des comptes n'est alors pas linéaire puisque les affaires entre les deux partenaires sont multiples. Par exemple, les Salviati lui achète des laines Buckingham de seconde catégorie pour une montant total de £474 s. 7 d. 6. Comme aux autres négociants en laines, du numéraire lui est versé lors de la conclusion de la transaction. Comme les autres également, trois années sont nécessaires pour solder la transaction. Or, cela n'apparaît pas dans le journal de caisse, ni dans les sorties en numéraire comme c'est le cas pour les transactions avec des opérateurs plus ponctuels. Si tout n'apparaît pas dans la caisse, c'est que les paiements sont effectués par compensation. Ainsi, dans le même temps, Thomas est client pour le fer envoyé par les Ruffini en février 1454. D'ailleurs, il se montre exigeant puisqu'il refuse de payer avant d'avoir été livré davantage et, pour régler les paiements, Thomas tire des lettres de change sur Bruges. De surcroît, les Salviati ont acheté une partie des laines en

<sup>10</sup> AS, registre, 324, c. 204, *Seta spagnola di ragione da Rabatta mandataci per lui da Venezia Filippo Rucellai per man di Nicolaio da Meletto da Bologna c. 227, Druppi di seta di più ragioni auti a baratto di sete spagnola di Piero da Rabatta*

<sup>11</sup> AS, registre 22, c. 170, 254.

effectuant un troc monétarisé portant sur des toiles de lin flamandes fournies par les Da Rabatta et les Ruffini. Ce troc monétarisé est d'ailleurs discuté à la taverne comme cela est enregistré dans un compte de dépenses: le vin acheté au moment de la négociation commerciale est comptabilisé parmi les dépenses du compte. Le troc des toiles équivaut à £248 s. 9 d. 1 inscrit au crédit du compte des toiles de Ruffini. Les affaires précédentes avec Thomas suffisent pour que l'ensemble des achats de laines soit remboursé. Au demeurant, le troc toiles/laines était souhaité par les Salviati de Londres alors que les Ruffini y étaient opposés. Les Salviati écrivaient justement qu'ils pouvaient obtenir un meilleur profit si des toiles étaient vendues contre des laines. Ainsi, les Salviati informent les Ruffini en 1454 sur le fait que des toiles provenant de Bruges seront difficiles à vendre en comptant, *a denari*, alors que les troquer serait plus commode. Il s'agit-là d'une explication au fait que le troc monétarisé a mis du temps à se mettre en place entre les Salviati et les Ruffini, ces derniers faisant montre d'une défiance envers ce mode de transaction, en tout cas selon les propos tenus dans les lettres.

Les correspondances indiquent aussi les calculs économiques qui font préférer le troc au paiement en numéraire: la perspective d'engranger plus de profit est clairement mise en évidence. Les sources font donc entrer pleinement au cœur du processus de formation des prix. Dans les *ricordanze* toujours, en 1454, une lettre envoyée en novembre à l'agence de Bruges est résumée. Il y est question du troc des toiles contre des laines et de la rapidité avec laquelle il faut répondre.<sup>12</sup>

Toute une mécanique intellectuelle est à l'œuvre pour mettre en adéquation les prix entre les marchandises objets des transactions, notamment lorsqu'ils sont exprimés en unités de mesure différentes d'un territoire à l'autre. Reprenons l'exemple des toiles échangées contre des laines avec Thomas Cantelowe: les ballots de toile de Flandres exprimés à la mesure des Flandres sont convertis par le marchand florentin à Londres à la mesure d'Angleterre. Le compte montre clairement l'accord établi en amont entre les marchands sur le prix de l'aune, comme il est dit *le quali montano a denari otto l'alla chome ne siamo d'accordo collui*. Dans tous les comptes de troc, les marchandises sont évaluées et décrites précisément. Les calculs et les adéquations sont aussi scruter avec précaution. Ainsi, le *bargaigno* peut être complété par une somme d'argent pour le faire rentrer dans les clous, *stornare*.

Lorsque la pratique du troc est étudiée, elle offre un aperçu de la dextérité des opérateurs économiques. Le troc monétarisé et son utilisation par les grands marchands de la péninsule italienne démontrent la combinaison nécessaire entre les différentes façons de solder les échanges. Tout comme la vente en comptant, la vente à crédit ou l'assignation, la connaissance et la gestion du troc monétarisé font partie des connaissances à avoir pour le grand marchand, comme pour le petit d'ailleurs. Finalement, si l'on examine les actes de la pratique, le recours au troc monétarisé

<sup>12</sup> AS, registre 342, c. 40v «E dicemo loro avere per fermo uno bargaigno delle prime tele a 2 tanti lane e mettiamo l'alla di qui denari 8 e 7 che stimamo mandarle in Silanda, non ci è riuscito, se volete il bargaigno alla buon'ora se non ditelo pella prima e richonperre noi le tele che lle possiamo riavere pelli chontanti a denari 6 1/4 l'alla ledite Brabanti, l'una pell'altra elle Dudinando per 5 2/4, sicché avixata pella prima inanzi l'amicho prenda partito delle tele, ch'abbiamo tempo di rispondere, di prendere le telle per tutto questa settima, siatene cho' Ruffino e fatene una determinazione».

complexifie l'échange marchand. Il nécessite de la même façon des calculs précis et une connaissance fine des marchés. Cette nécessité se perçoit de la même façon lorsque sont examinées les lettres échangées entre opérateurs allemands sur la place de Venise à la même époque (Braunstein 2016). Il est nécessaire de faire aussi des anticipations sur la marchandise reçue en échange et les possibilités offertes par le marché pour la mise en vente des nouveaux produits reçus. Dans l'exemple de l'agence Salviati de Londres, le troc monétarisé met plusieurs années à faire partie de la panoplie des marchands étrangers. Ils attendent plusieurs années après leur installation pour l'insérer dans leurs pratiques. Cela montre à la fois la difficulté de cette façon de faire du commerce et la nécessité de bâtir des relations solides.

L'observatoire du Nord-Ouest permet d'appréhender la pratique du troc des «Italiens» dans ces régions et son caractère structurel, tandis que la documentation, en particulier les *ricordanze*, fournit des informations précises sur les modalités des différents trocs et des réflexions sur cette pratique. Les lettres écrites depuis Londres, par exemple, fournissent des informations sur la manière dont certains produits étaient échangés.

## BIBLIOGRAPHIE

- Arnoux, Mathieu, et Jacques Bottin. 2001. "Autour de Rouen et Paris: modalités d'intégration d'un espace drapier (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)." *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* 48, 2: 162-91.
- Arnoux, Mathieu, et Jacques Bottin. 2003. "L'organisation des territoires du draps entre Rouen et Paris: dynamiques productives et commerciales (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)." Dans *La draperie en Normandie du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, éd. Alain Becchia, 167-85. Mont-Saint-Aignan: PURH, 2003.
- Biscaro, Girolamo. 1913. "Il banco Filippo Borromei e compagni di Londra (1436-1439)." *Archivio Storico Lombardo*, IV/40/XIX: 37-126.
- Bochaca, Michel. 1998. *Les marchands bordelais au temps de Louis XI. Espaces et réseaux de relations économiques*, Bordeaux: Ausonius.
- Braunstein, Philippe. 2016. *Les Allemands à Venise*, Rome: École française de Rome.
- Cardon, Dominique. 1999. "La garrigue, monde de l'écarlate." *Études rurales*, 151-152: 33-42.
- Carlomagno, Antonio. 2009. *Il banco Salviati di Pisa: commercio e finanza di una compagnia fiorentina tra il 1438 e il 1489*, sous la direction de Giuseppe Petralia, Pise: Università degli studi di Pisa.
- Chittolini, Giorgio. 1990. "«Quasi-città». Borghi e terre in area lombarda nel tardo Medioevo." *Società e Storia* 1990, XIII, 47: 3-26.
- Demont, Vincent, et Anne Wegener Sleeswijk. 2018. "Milieux du courtage à Amsterdam et à Hambourg (fin XVII<sup>e</sup> - début XVIII<sup>e</sup> siècle)." Dans *Le pouvoir des courtiers. Univers marchand et acteurs du courtage en Europe (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, éd. Vincent Demont, Matthieu Scherman, Anne Wegener Sleeswijk, 177-95. Paris: Éditions rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure.

- Giagnacovo, Maria. 2014. *Appunti di metrologia mercantile genovese. Un contributo della documentazione aziendale Datini*, Firenze: FUP.
- Guidi Bruscoli, Francesco, Bolton, John L. 2007. "The Borromei Bank Research Project." Dans *Money, Markets and Trade in Late Medieval Europe. Essays in Honour of John H. A. Munro*, 460-88. Leiden-Boston: Brill.
- Holmes, George. 1993. "Anglo-Florentine Trade in 1451." *The English Historical Review*, 108, 427: 371-386
- Judde de Larivière, Claire. 2008. *Naviguer, commercer, gouverner. Économie maritime et pouvoirs à Venise (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Leiden-New York-Cologne: Brill.
- Mallett, Michael. 1967. *The Florentine Galley's in the Fifteenth Century*, Oxford: Oxford University Press.
- Mueller, Reinhold. 2021. "Il baratto in una terra soggetta a Venezia." Dans R. Mueller, *Venezia nel tardo Medioevo. Economia e società*, éd. Luca Molà, Michael Knapp-ton, Luciano Pezzolo, 531-37. Rome: Viella,
- Pacioli, Luca. 1994. *Trattato di partita doppia*, éd. Annalisa Conterio, Venise: Albrizzi.
- Revel, Jacques. 2006. "L'institution et le social." Dans *Un parcours critique. Douze exercices d'histoire sociale*, 85-110. Paris: Galaade Editions.
- Scherman, Matthieu. 2015. "Un manuel de comptes pour les petits marchands: *Per tenir conto* de Graziol della Corona, (marchand) vénitien du début du XVI<sup>e</sup> siècle", *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 127, 2, 2015 (consultable en ligne <<http://mefrm.revues.org/2783>>).
- Scherman, Matthieu. 2020. "L'insertion d'une banque à l'étranger: le cas des Salviati à Londres à la mi-XV<sup>e</sup> siècle." Dans *Mercados y espacios económicos en el siglo XV: El mundo del mercader Torralba* éd. David Abulafia, M. Dolores López Pérez, 383-412. Barcelona: Universitat de Barcelona Edicions.
- Scherman, Matthieu. 2021. "La famille et le travail, le travail de la famille: la variété des configurations organisationnelles du travail et des entreprises en Italie centro-septentrionale au XV<sup>e</sup> siècle." *L'Homme & la Société*, 211: 27-42.
- Soldani, Maria Elisa. 2007. "Tra reti internazionali e spazio urbano. Forme mercantili di comunicazione, solidarietà e gestione degli affari nel Mediterraneo occidentale bassomedievale." Dans *Espaces et Réseaux en Méditerranée VI<sup>e</sup> -XVI<sup>e</sup> siècle. Vol. I*, éd. Damien Coulon, Dominique Valérian, Christophe Picard, 81-110. Paris: Bouchène.
- Stöckly Doris. 1995. *Le système de l'Incanto des galées du marché à Venise, fin XIII<sup>e</sup>-milieu XV<sup>e</sup> siècle*, Leiden-New York-Cologne: Brill, 1995.
- Sutton, Anne, F. 2005. *The Mercery of London. Trade, Goods and People, 1130-1578*, Aldershot.
- Tiddeman, Megan, éd. 2022. *The Cantelowe Accounts. Multilingual merchant records from Tuscany, 1450-1451*, Oxford: Oxford University Press.
- Tognetti, Sergio, 1999. *Il banco Cambini. Affari e mercati di una compagnia mercantile-bancaria nella Firenze del XV*, Florence: Olschki.

Tognetti, Sergio. 2000. “Uno scambio diseguale. Aspetti dei rapporti commerciali tra Firenze e Napoli nella seconda metà del Quattrocento.” *Archivio Storico Italiano*, 158: 461-80.

Verna, Catherine. 2017. *L'industrie au village. Essai de micro-histoire (Arles-sur-Tech, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris: Les Belles Lettres.